

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du Mercredi 31 mai 2017

Présents : Céline Bonneau, Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Micheline Guérin, Christophe Labrousse, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Astrid Sublen, Mathieu Texier, Christian Vezien

Excusé avec pouvoir : 0

Excusé, absent : Alexandre Ribot

Monsieur Christophe Labrousse indique que le quorum étant atteint, la réunion commence à 20h00 ; il en rappelle l'ordre du jour, il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 1 budget loyers commerciaux - zone artisanale
- Décision modificative n° 1 budget lotissement

Les membres du conseil approuvent cet ajout.

Madame Céline Bonneau est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de commencer la réunion par la présentation du Plan Communal de Sauvegarde. Il passe la parole aux étudiants de l'association Icare qui ont fait le travail.

01 – Présentation du Plan Communal de Sauvegarde

Les étudiants présentent la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, qui est obligatoire dans une commune quand il y a un Plan Particulier d'Intervention, ce qui est le cas à Saint-Léger-de-la-Martinière à cause de Solvay. Une mise à jour régulière est nécessaire.

Après avoir pris connaissance du Plan Communal de Sauvegarde existant, les étudiants ont souhaité ajouter l'arrêté qui approuve le PCS et deux fiches supplémentaires.

Le Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été fait, c'est un document au service de la population qui résume les conduites à tenir, ce qu'il faut faire ou ne pas faire selon les risques.

La liste des entreprises a été mise à jour et un historique des exercices a été ajouté.

Monsieur Pascal Brunet demande si l'accusé de réception avec attestation de prise de connaissance du PCS a été ajouté car c'est un document obligatoire.

Les étudiants indiquent qu'ils ajouteront le document demandé.

Ensuite, ils expliquent qu'en cas de problème, l'alerte est donnée sur les téléphones fixes ou portables des personnes qui doivent intervenir. Ils se sont renseignés afin de connaître les tarifs d'un service qui permet l'envoi d'un seul message et qui prévient toutes les personnes concernées, mais le coût est très important et le service est disproportionné pour une commune comme Saint-Léger-de-la-Martinière.

Monsieur Pascal Brunet demande ce qui se passe si les téléphones ne fonctionnent plus.

Les étudiants indiquent que la population est prévenue par mégaphone.

Monsieur Pascal Brunet pose la question pour les communications au sein de l'équipe d'intervention ?

Après discussion, l'idée de mettre en place des talkies-walkies performants à tester au moins une fois par an est envisagée.

Monsieur Pascal Brunet indique que, lorsqu'il s'agit de phénomènes climatiques, une alerte est donnée par les différents services 24h voir 48h avant ; il souhaite qu'une pré-alerte soit mise en place, ce qui permet de savoir les personnes sur qui il sera possible de compter.

Il faut prévoir des suppléants pour les personnes qui interviennent sur les différentes cellules de crise.

En ce qui concerne l'alerte vis à vis de la population, il souligne que les circuits ne seront pas les mêmes selon le type de danger et le message sera aussi différent.

Les étudiants indiquent que les différents messages sont rédigés, mais qu'en ce qui concerne les circuits ils ne connaissent pas assez la commune pour pouvoir élaborer un circuit fiable.

Madame Fabienne Manguy rejoint la réunion.

Madame Françoise Butré souligne qu'il faut travailler en lien avec les autres communes en particulier lorsque le PC de crise est à Melle par exemple (exercices PPI Solvay).

Monsieur Pascal Brunet demande si un deuxième point de rassemblement est prévu au cas où la salle polyvalente ne serait pas accessible.

Les étudiants indiquent qu'ils ont échangé à ce sujet avec le maire mais que pour l'instant, il n'y a pas eu de solution trouvée.

Après discussion, les élus pensent qu'il est possible d'envisager un partenariat avec les communes environnantes. Le maire va se rapprocher du maire de Chail.

Monsieur Pascal Brunet souligne également le fait que, s'il n'y a pas d'électricité, il n'y a pas de téléphone à la mairie, se pose également le problème du nombre de lignes entrantes et sortantes.

Il faut penser à faire bloquer une ligne pour que nous puissions téléphoner.

Il précise également qu'il faut prévoir la boisson, le ravitaillement, l'hébergement si les gens sont bloqués à la salle polyvalente par exemple. Cela a été étudié sur le précédent PCS, précise le maire.

Il indique qu'il est impératif de construire différents exercices et d'en faire au moins un par an.

La présentation étant terminée et comme il n'y a plus de questions, le maire remercie les étudiants pour le travail effectué et ces derniers quittent la réunion.

Le Maire propose ensuite de reprendre l'ordre du jour.

02- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 12 avril 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2017.

03- Cession de véhicule

La commune souhaite vendre la fiat punto qui est sous-utilisée. Le prix demandé est de 700 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- approuvent la vente du véhicule à l'unanimité
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires

Madame Butré indique qu'une personne serait intéressée et qu'elle est déjà venue voir le véhicule.

04- Tarif de la vaisselle pour un vin d'honneur

Le maire passe la parole à Astrid Sublen qui propose de revoir les tarifs de location de la vaisselle pour les vins d'honneur, en appliquant un forfait de 30 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- adoptent le nouveau tarif à l'unanimité
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

05- Cimetières

Monsieur le Maire informe que divers points sont à étudier.

Tout d'abord, en ce qui concerne les régularisations concernant les paiements non encore effectués et après de nombreuses recherches et vérifications, il s'avère difficile de demander à l'ensemble des personnes qui n'ont pas payé de le faire.

Après en avoir débattu, les membres du conseil décident de demander si possible aux personnes qui n'ont pas encore réglé leur concession le paiement de celle-ci.

En ce qui concerne les durées des concessions, elles sont encadrées par la loi ; nous proposons déjà toutes les durées prévues ; il n'est donc pas possible de proposer autre chose.

En ce qui concerne les cavurnes, le conseil municipal décide après en avoir débattu, de proposer un emplacement pour les cavurnes comme pour les caveaux. Il reviendra au concessionnaire de faire mettre sa cavurne.

06- Projet territorial

Monsieur Christophe Labrousse indique que, le 3 mai 2017, les maires de l'ancien canton de Melle se sont réunis pour parler mutualisation. En effet, entre 2020 et 2025 maximum, les communes de moins de 1 000 habitants vont devoir fusionner.

Un questionnaire sur les mutualisations déjà effectives ou celles qui pourraient se faire a été proposé aux communes. Monsieur Pascal Brunet indique qu'en ce qui concerne le matériel par exemple, on ne connaît pas le nombre d'heures d'utilisation d'un véhicule, il est donc impossible de connaître le temps de mutualisation.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il s'agit surtout d'une réunion d'échange d'expériences. Une autre réunion aura lieu en automne pour connaître les résultats de cette enquête et continuer à travailler sur ce projet.

Une Maison des Services Publics est à l'étude à La Mothe-Saint-Héray ; cela permet de mutualiser des services publics dans un même lieu.

Monsieur Pascal Brunet demande si il y a des projets concernant des maisons médicales.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il n'y a pas eu de discussion en ce sens.

Madame Asrid Sublen et messieurs Cédric Bricaud et Pascal Brunet indiquent qu'il serait peut-être plus intéressant d'envisager un projet sur les maisons de santé. C'est au Conseil Départemental de bouger ajoute le maire.

Monsieur Christophe Labrousse explique ensuite qu'il va y avoir des évolutions concernant les compétences (assainissement gemapi...)

Madame Fabienne Manguy pense qu'il faudrait également engager une réflexion sur les APS au niveau de la communauté de communes ; en effet, d'une école à l'autre, les choix sont très différents. Il faudrait envisager un annuaire des associations du territoire qui peuvent proposer des choses.

Elle indique aussi que les habitants n'ont aucune information sur ce qui se passe au niveau communautaire.

Monsieur Christophe Labrousse indique que des réflexions sont en cours sur le rôle des communes et de l'intercommunalité ; qu'un bulletin communautaire devrait être édité, mais cela met beaucoup de temps suite à la fusion.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il faut des emplois pour créer une dynamique sur le territoire.

Madame Fabienne Manguy souligne le problème des transports en commun (pas ou peu de liaison sur le territoire de ville à ville, nécessité de passer par Niort pour aller sur Poitiers...)

07- Tour de table des différentes commissions

Madame Françoise Butré indique qu'en ce qui concerne l'environnement, elle a vu Mme Havas du CFPPA qui propose une réunion pour parler de ce qui peut être fait sur le talus impasse de la

vigne.

Elle a eu un contact d'un collègue de Robin des branches qui pense qu'il est nécessaire de tailler le tilleul de Fomblanche et également les arbres de la rue des noisetiers.

Après en avoir débattu, les élus donnent leur accord concernant le devis pour la taille de la rue des noisetiers qui s'élève à 280 €, mais pas pour celui du tilleul de Fomblanche d'un montant de 720 €. En effet, d'après le descriptif du devis, la taille est importante, alors que le conseil souhaite uniquement faire tailler les branches gênantes.

La peinture et les étiquettes pour le balisage du sentier de randonnée sont arrivées.

Deux-Sèvres Nature Environnement a téléphoné afin de proposer une nouvelle action sur la Trame Verte et Bleue sur les polynisateurs.

Différents problèmes se posent sur la Trame Verte et Bleue ; un banc a été volé, ainsi que la grille au niveau de la source. Des gens alcoolisés se donnent rendez-vous là-bas, ils sont accompagnés de gros chiens et font peur aux promeneurs.

Après discussion, il est décidé de dégager les allées en fauchant afin de dégager la visibilité et de demander aux gendarmes de faire des rondes.

Madame Céline Bonneau indique qu'il y a également des voitures qui passent à vive allure dans l'allée. Le conseil décide de poser une ou deux grosses pierres au milieu.

Monsieur Pascal Brunet indique que les essais de produits pour remplacer les produits phytosanitaires ne sont pas concluants. Il faut fixer une nouvelle réunion pour définir ce qui peut se faire en particulier dans les lotissements.

Une réunion du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le 7 juin à 17h45.

Il faut chercher des archives sur la construction des écoles.

Madame Françoise Butré demande s'il y a des remarques concernant le bulletin municipal. Elle demande également la possibilité d'améliorer le système d'accrochage dans les panneaux d'affichage.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il va voir ce qui peut se faire.

Monsieur Christophe Labrousse passe ensuite la parole à Madame Astrid Sublen. Elle dit qu'une réunion a eu lieu avec la commune de Melle et de Saint-Martin-les-Melle pour l'organisation du 14 juillet. Le 13 juillet au soir, la buvette sera tenue par la Ronde des Jurons ; un apéritif sera servi à partir de 20h ; une fanfare accompagnera les personnes jusqu'au feu d'artifice. A l'étude, un spectacle entre l'apéritif et le feu d'artifice.

Le 14 juillet au matin, marche par Les Amis de Léo pour promouvoir le rassemblement des Saint-Léger de France et d'ailleurs prévu en 2019. Puis, apéritif et pique-nique apporté par chacun et partage des desserts.

Monsieur Cédric Bricaud informe ensuite qu'une partie des stores de la salle polyvalente ont été changés et les autres le seront après le 10 juin.

Il va y avoir un changement de locataire pour le logement du rez-de-chaussée, loué par la mairie.

Une estimation des tables en inox a été effectuée, suite à la demande d'achat par une association. Les élus soulignent que ces tables nous sont demandées régulièrement par des associations. Après en avoir débattu, la décision est prise de ne pas vendre ces tables afin qu'elles puissent servir aux différentes associations de la commune.

Monsieur Pascal Brunet informe que le chantier de l'avenue Pineau va redémarrer à partir du 17 juillet. Des propositions pour un passage piétons le long de la piste cyclable et un passage piétons qui sera éclairé pour plus de sécurité sont proposés, ainsi que du mobilier urbain pour dissuader les poids lourds et les engins agricoles de stationner ou d'emprunter la piste cyclable.

L'avenant n° 3 concernant le mobilier urbain s'élève à 1 815,00 € HT soit 2 178,00 € TTC.

D'autre part l'avenant n° 4 qui prend en compte la modification du programme relative

- l'extension des aménagements sur la commune de Melle, prolongement de la piste cyclable jusqu'au collège du Pinier et
- les adaptations du projet initial sur la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière pour un montant de 40 492,75 € HT soit 48 591,30 € TTC

Après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent ces avenants et autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur Pascal Brunet précise que des économies sont prévues pour compenser cette plus-value.

Les membres du Conseil approuvent ces modifications.

En ce qui concerne le volet défense incendie, une étude a été lancée. Le Syndicat d'eau a également fait une proposition. La commune fait les tranchées, le syndicat d'eau met le tuyau et la commune rebouche.

Il faut étudier les différentes propositions ; en effet, selon les terrains, la commune ne sera pas forcément équipée pour creuser... En revanche, c'est intéressant comme travail à donner au service technique.

Il y aura un gros travail de suivi de travaux à faire, il faudra voir le moment venu s'il faut prévoir une aide, même extérieure.

En ce qui concerne le matériel, il y a eu beaucoup de pannes, il va falloir étudier différentes solutions pour résoudre ces problèmes, et il sera nécessaire de changer les manières de travailler.

09- Questions diverses

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il veut parler d'un agent de la commune qui demande son passage au grade d'agent de maîtrise principal, puisqu'il figure sur la tableau d'avancement de grade proposé par le CDG. La nomination sur un grade comme celui-ci implique de savoir manager une équipe, gérer un dossier du début à la fin pour des travaux par exemple (autorisations diverses, réunions, compte-rendu...), savoir utiliser les outils informatiques....

Monsieur Christophe Labrousse avait dit à l'agent que pour prétendre à ce poste, il était nécessaire qu'il effectue un travail correspondant ; or, il n'y a pas eu de changement.

Il souligne le fait qu'il est libre de promouvoir ou non les fonctionnaires inscrits sur cette liste (qui sert d'aide à la décision) et la création d'emploi doit être fondée sur les besoins de service.

Madame Fabienne Manguy souligne qu'il ne faut pas bloquer l'avancement s'il prend des responsabilités au niveau de son travail.

Les élus présents indiquent que, s'il faisait le travail correspondant son avancement pourrait être proposé, mais ils se demandent si la commune a besoin d'un agent de maîtrise principal.

L'agent indique que l'avancement lui avait été promis pour qu'au moment de la retraite, il ait plus d'avantages qu'avec son grade actuel d'agent de maîtrise.

Madame Fabienne Manguy indique que, par rapport à sa catégorie et son ancienneté, le salaire est tout à fait correct. Les élus soulignent que depuis 2008, les agents ont toujours eu des avancements réguliers.

Après en avoir débattu, les élus souhaitent qu'une simulation soit demandée au Centre de Gestion pour étudier une éventuelle incidence sur la retraite de l'agent. Ils ne souhaitent pas la nomination de l'agent sur ce grade compte-tenu du travail fourni et dans la mesure où la collectivité n'a pas actuellement la nécessité d'un emploi comme celui-ci.

Le maire indique ensuite qu'il a reçu un courrier de M. Archambault concernant un problème de peupliers qui créent des soucis chez lui et qui détériorent également la route.

Monsieur Pascal Brunet propose qu'une conciliation soit mise en place par la mairie.

Monsieur Christophe Labrousse propose ensuite de passer aux deux points de l'ordre du jour qui ont été ajoutés.

- Décision modificative n° 1 budget zone artisanale – loyers commerciaux 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative concernant le budget zone artisanale – loyers commerciaux suite à une erreur dans le budget primitif

Section d'investissement :

Recettes :

1068 : Excédent de fonctionnement : - 0,66 €

Soit un total de recettes d'investissement de - 0,66 €

Dépenses :

001 : Solde exécution négatif reporté : - 0,66 €

Soit un total de dépenses d'investissement de - 0,66 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- Adoptent la décision modificative n° 1 du budget zone artisanale – loyers commerciaux 2017 à l'unanimité
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

- Décision modificative n° 1 budget lotissement 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative concernant le budget lotissement suite à une erreur dans le budget primitif

Section de fonctionnement :

Recettes :

002 : Excédent de fonctionnement reporté : - 70 000,00 €

7133 : Stock et en cours : + 70 000,00 €

Soit un total de recettes de fonctionnement de 0 €

Dépenses :

011 : Charges à caractère général : 0,00 €

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 0,00 €

Section d'investissement :

Recettes :

001 : Solde d'exécution positif reporté : + 70 000,00 €

Soit un total de recettes d'investissement de 70 000,00 €

Dépenses :

3351 : Terrains : + 30 000,00 €

3355 : Travaux : + 20 000,00 €

33581 : Frais accessoires : + 20 000,00 €

Soit un total de dépenses d'investissement de 70 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- Adoptent la décision modificative n° 1 du budget lotissement 2017 à l'unanimité
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h50

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Christophe LABROUSSE

Céline BONNEAU